

28/2017

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT	X	
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean Claude FAURE	X	
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Bernard HERBRETEAU	M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY		M. Marc DUFLOT	M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X				
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUSTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES	X		M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	X		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT	X		M. Damien HERY		

AR PREFECTURE

016-200060341-20171219-D28_2017_DU1912-DE
Reçu le 28/12/2017

MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN	X	
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY	X		M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	X		M. Alexandre DOUSSAINT	X	
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X		M. William RICHARD	X	
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme CABROL Claudia		
TOTAUX		34	2		8	0

Date de la convocation : 05 décembre 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 34

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 0

Nbre total de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 au SABV Dronne aval à partir du 08/01/18,
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix, Communauté de Communes des 4 B,
- M. BORDE Guy, Maire de Boscamnant, Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. PILON Olivier, Direction général des services à la Communauté de Communes Lavalette, Tude, Dronne.

OBJET : Modification du plan de financement de l'étude pour la continuité écologique du barrage de Coutras**EXPOSE :**

M. Joël BONIFACE, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération n° 16/2017 du 30/03/2017, dans laquelle les élus avaient décidé que le syndicat assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'étude complémentaire, pour la mise en conformité du barrage de Coutras avec la continuité écologique, d'inscrire une dépense estimative de 12 300 € HT, à la section d'investissement du budget du syndicat en 2017 et de solliciter des subventions.

Le Président explique qu'une nouvelle consultation de bureaux d'études a été lancée au mois d'août/septembre 2017, afin que des bureaux d'études puissent répondre à un cahier des charges très précis pour cette étude complémentaire. Il est demandé dans ce nouveau CCTP de dissocier clairement la phase esquisse de la phase projet.

Ce nouveau cahier des charges doit permettre le maintien de tous les usages, une meilleure intégration paysagère et une meilleure compatibilité avec le projet communal de réaménagement de la rive droite.

Ce dernier scénario étudié est une rivière de contournement mixte poissons et canoës. Comme ce type de dispositif est plus rustique que les passes traditionnelles et qu'il doit être suffisamment dimensionné pour assurer le passage des embarcations, il devrait demander un débit de fonctionnement plus important que les dispositifs envisagés dans les premières approches.

Il est donc probable que la solution d'une rivière de contournement mixte soit au moins autant (sinon plus) attractive et efficace pour les poissons en montaison.

Plusieurs propositions ont été reçues, et la meilleure offre (mieux disante) est celle du bureau d'études ECOGEA, pour un montant de 19 210 € HT, contre 12 300 € HT de prévus précédemment.

Le Président rappelle que cette étude se fera conjointement avec EPIDOR, la phase esquisse serait prise en charge par le SIAH pour 13 660 € HT, et la phase projet sera assurée par EPIDOR pour 5 550 € HT.

Le Président propose donc un nouveau plan de financement, pour cette étude complémentaire, comme présenté ci-dessous :

Offre ECOGEA octobre 2017 :

	€ HT	€ TTC
ESQ Riv Contournement	9 160 €	10 992 €
ESQ paysagère	4 500 €	5 400 €
total ESQ	13 660 €	16 392 €
total PRO	5 550 €	6 660 €
Total	19 210 €	23 052 €

Plan de financement pour la phase ESQ (MOA = SIAH)

	Montant éligible		Taux sur montant éligible	Participation finale		Taux final
	€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC	
AEAG	13 660 €	16 392 €	45%	6 147 €	7 376 €	45%
CD33	12 300 €	14 760 €	35%	4 305 €	5 166 €	32%
SIAH	13 660 €	16 392 €	23%	3 208 €	3 850 €	23%
Total	13 660 €	16 392 €		13 660 €	16 392 €	100%

Il précise que ces dépenses, qui seront inscrites en investissement au BP 2018, feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et que pour le Département de la Gironde, dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), elles sont déjà acquises.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **décide :**

- De **retenir** la proposition du bureau d'études ECOGEA pour l'étude sur la continuité écologique du barrage de Coutras, pour un montant de 19 210 € HT, soit 23 052 € TTC,
- D'**inscrire** la phase esquisse (esquisse rivière de contournement et esquisse paysagère), de cette étude : 13 660 € HT soit 16 392 € TTC, à la section d'investissement du budget du syndicat en 2018,
- De **travailler** avec EPIDOR et que cette étude se fera conjointement avec EPIDOR, la phase esquisse serait prise en charge par le SIAH pour 13 660 € HT, et la phase projet sera assurée par EPIDOR pour 5 550 € HT,
- De **solliciter** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- De **donner** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Joël BONIFACE

